

Centre de santé et de service sociaux de Rivière-du-Loup

MÉMOIRE

***Les impacts populationnels sur
la santé et le bien-être des communautés
du projet de terminal méthanier à Cacouna***

Présenté à

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Rivière-du-Loup, le 13 juin 2006

Les impacts populationnels sur la santé et le bien-être des communautés du projet de terminal méthanier à Cacouna

Avec l'adoption de la loi 183, le Centre de santé et de services sociaux de Rivière-du-Loup (CSSS) a la responsabilité de la santé et du bien-être de la population. Il a pour mandat, sinon de donner les services, au moins de les organiser tant au plan préventif que curatif et même au plan palliatif. Il obtient du MSSS un budget limité et sans aucune marge de manœuvre, mais qui devrait être suffisant pour répondre aux besoins d'une population comme la nôtre, vivant dans des conditions environnementales normales. Or, le projet de port méthanier à Gros-Cacouna risque de modifier ces conditions actuelles.

Dans le cadre de la première partie des audiences publiques, tenue du 8 au 11 mai 2006, nous avons posé quelques questions et assisté à l'ensemble du processus.

Nos premiers constats généraux sont les suivants :

- le projet met de l'avant un type de développement qui mise sur les énergies de type fossile. Ces produits combustibles ont démontré un impact néfaste sur les changements climatiques, qui eux, ont un impact négatif certain et direct sur la santé et le bien-être des populations, non seulement de notre région, mais sur la planète toute entière;
- l'implantation d'un port méthanier à Gros-Cacouna risque d'avoir un impact négatif sur la qualité de vie de la population, notamment par l'ajout de risques technologiques;
- le comportement du promoteur lors des audiences inquiète par le manque de transparence dont il a fait preuve, par sa façon de répondre, tant aux questions du public que de la commission, particulièrement sur les aspects de sécurité; cette apparente fermeture de sa part face aux questions légitimes risque de nuire à l'efficacité du travail de coopération à entreprendre avec le milieu pour assurer la sécurité de la population advenant la réalisation du projet.

Le CSSS de Rivière-du-loup veut donc, par le présent document, assumer son rôle de responsable de la santé et du bien-être de la population qu'il dessert. Le conseil d'administration du CSSS de Rivière-du-Loup, de par sa mission élargie, souhaite intervenir dans le présent débat afin d'y ajouter son éclairage. Il souhaite manifester son opinion sur les meilleures façons d'assurer le maintien de la santé de la population, particulièrement en situant les enjeux qui ont ou auront un impact sur la population.

↳ D'abord, **L'ENJEU PLANÉTAIRE** de la menace des gaz à effet de serre (les GES) :

L'usage de gaz fossile tel que le méthane entraîne, tout au long du processus de production et d'utilisation comme combustible, des émanations caractérisées par la production de GES. Ces gaz contribuent au réchauffement climatique. Les hausses de température, qui se font déjà sentir depuis quelques années, produisent des effets négatifs sur la santé de la population (Ministère de la Santé et des Services sociaux, janvier 2005).¹

Les vagues de chaleur accablante entraînent des décès, des sinistres, l'augmentation des problèmes dus à l'asthme, l'augmentation des cancers, la contamination de l'eau, les maladies infectieuses, etc. (réf. : tableau en annexe). Voilà les raisons qui militent en faveur de la lutte aux GES et pour l'application du protocole de Kyoto.

Donc, ce type de développement s'inscrit tout à fait à l'encontre des nombreux efforts déployés depuis quelques années un peu partout dans le monde pour préserver la vie sur la planète.

Parallèlement, Hydro-Québec, avec l'aval du gouvernement, a mis fin à son programme de « Tarif BT », obligeant les institutions à utiliser l'huile à chauffage pour tenter de diminuer la hausse de l'électricité, ou à payer le gros prix de l'électricité. Cependant, le promoteur n'accepte même pas de garantir que le gaz méthanier transbordé au port de mer de Gros-Cacouna pourra au moins servir pour diminuer, localement, l'utilisation de l'huile à chauffage grâce à un système de distribution à Rivière-du-Loup, ou du moins dans le parc industriel. Aussi, il nous paraît raisonnable de **demander au promoteur de s'engager dans la construction locale d'un réseau de distribution.**

↳ Ensuite, les **ENJEUX LOCAUX** :

- **La production de bruit supplémentaire dans le milieu**

Bien sûr, la présence du port de mer de Gros-Cacouna génère déjà la présence de bruit dans la communauté de Cacouna. L'ajout d'un niveau supplémentaire de bruit, encore mal défini par le promoteur, risque de perturber bon nombre de personnes à des degrés divers, selon la sensibilité variable de chacun. La présence possible de bruit nocturne causerait particulièrement des préjudices à la qualité du sommeil des gens et, à ce titre, une attention particulière doit y être portée.

Le promoteur prétend que ses activités ne généreront pas de bruit dépassant le bruit ambiant, mais sa modélisation présente des failles quant à la fiabilité et à la représentativité des données. L'échantillonnage du bruit ambiant ne s'étant effectué que sur une seule journée, et une partie des

¹ Ministère de la Santé et Service Sociaux, Gérer l'offre, mais aussi la demande : une politique publique favorable à la santé, Mémoire national de santé publique, Alain Poirier directeur, janvier 2005, page 11.

résultats n'ayant pas été retenue, sa fiabilité et sa représentativité sont grandement mises en doute. Cela n'empêche pas le promoteur de prétendre que ses activités ne dérangeront pas, étant supposées que les nuisances générées seraient en deçà du bruit de fond déjà existant. Le bruit de fond étant, pour 4 des 5 sites évalués, attribuable à des sources naturelles comme le vent dans les arbres ou les vagues sur la rive, alors que le bruit généré ne serait certes pas de la même qualité.

Comment comparer des bruits de source naturelle avec des bruits générés en continu par une industrie à haut risque technologique, un chantier de construction ou à l'opération d'un terminal méthanier?

Aussi, afin de minimiser les impacts négatifs de cette nouvelle source de bruit artificiel qui s'ajouterait, la question du sommeil et des problèmes associés, lorsqu'il est perturbé, milite en faveur de **mesures visant à réduire le niveau sonore à la source et de mesures additionnelles interdisant les opérations de soirée et de nuit, tant lors de la construction que de l'opération**. Comme l'aéroport de Dorval est fermé la nuit, nous demandons qu'aucune opération de nuit ne soit autorisée, si le projet recevait l'aval des autorités.

▪ La qualité de l'air

La construction et l'opération du terminal généreront des poussières et polluants divers pouvant affecter la qualité de l'air ambiant à Cacouna et aux alentours, selon la présence et la direction des vents. Comme certains paramètres se rapprochent des normes en cette matière, la nécessité d'en effectuer des mesures s'impose afin d'être en mesure de contrôler les polluants qui ont des effets sur la santé. Il s'impose de préciser qu'une norme est le résultat d'un compromis entre le zéro impact sur la santé et un laisser-aller total. Donc, même en étant en bas de la norme, un polluant demeure un risque potentiel.

S'il y avait autorisation du projet, le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs devrait **installer quelques stations de mesure, avant, pendant et après la construction, en continu, et durant l'opération du terminal**. Une telle station de mesure, offerte par le promoteur, permettrait de vérifier la qualité de l'air selon les principaux paramètres ayant un impact sur la santé des gens, par exemple : PM 2.5 et ozone...

Selon les données de l'étude de cohorte de l'American Cancer Society, une augmentation de la concentration moyenne annuelle de $PM_{2.5}$ de $10 \mu g/m^3$ est associée à une augmentation de la mortalité à long terme totale, par maladie cardio-respiratoire et par cancer de 4 %, 6 % et 8 % respectivement⁽²⁾.

² Prévention en pratique médicale, mai 2005, page 2

Donc, un tel suivi fournirait des données qui seraient utiles pour s'assurer du maintien de la qualité de l'air à des niveaux acceptables et d'avertir les autorités et la population en cas de détérioration. L'application du modèle de santé Canada (AQBAT) apporterait une meilleure compréhension des risques divers associés à la qualité ou à la dégradation de l'air. Nous demandons au promoteur de nous fournir les résultats, afin de planifier l'offre de service, si le projet a lieu. La région ne semble pas à l'abri de polluants atmosphériques, tel que l'ozone, comme récemment mesuré par la station d'Auclair au Témiscouata. Jusqu'alors, cette station servait de témoin d'air pur pour le réseau d'alerte au smog ! Si ce projet était autorisé, où serait située alors la prochaine station de référence?

- **La solidarité de la communauté**

Depuis l'annonce du projet, la réception a varié selon que le projet représente une menace ou bien une opportunité. Les gens qui conçoivent, dans une perspective à court terme, que le développement de leur communauté passe par la mise en place d'une entreprise de ce type, même si elle présente la venue d'un risque technologique inexistant jusqu'ici dans notre milieu, sont impatients d'assister à l'annonce formelle de sa réalisation et voient les opposants comme des obstacles systématiques à leur projet.

Les opposants, quant à eux, voient l'éventualité de l'installation de ce terminal comme la fin de leur rêve d'une vie tranquille au bord du fleuve, avec son cachet champêtre. Pour eux, ce type de développement ne leur convient pas du tout et choisiraient plutôt la direction de l'écotourisme et le plein-air, la valorisation du patrimoine architectural et archéologique de leur milieu. La réalisation du projet provoquera fort probablement le départ de certaines familles.

Il s'agit donc de deux visions opposées qui, dès à présent, amènent son lot de problèmes sociaux et d'affrontements parmi les résidents, qui sont tous dans leur droit.

Une communauté solidaire présente de meilleures chances de se maintenir en santé et quoi qu'il arrive, que le projet se réalise ou non, **il y a un travail de solidarisation à faire.**

L'importance de se donner des orientations claires et partagées par l'ensemble d'une communauté nous fait ici grandement défaut. Sans aucun doute, la fusion de deux municipalités peut améliorer les choses mais il y a une faille sociale difficile à combler présentement.

- **L'Île Notre-Dame-des-Sept-Douleurs**

La vie des insulaires présente un enjeu particulier en rapport avec la sécurité. Advenant l'éventuelle nécessité d'évacuer l'ensemble des résidents, de nombreux défis, dépendamment de la saison, attendent les insulaires. En été, il y a une forte croissance de la population (250 personnes), en hiver (30 personnes), les conditions sont variables, et les périodes entre saisons ne sont guère plus faciles. Il y a donc une **attention particulière à apporter pour le plan**

d'évacuation en cas de catastrophe majeure, d'autant plus que l'hiver, la création du pont de glace pourrait se trouver menacée ou ne plus être praticable, justement à cause d'un effet secondaire du port méthanier.

Un plan spécifique s'impose afin de prévoir toutes les variables.

Le passage des méthaniers dans le chenal sud et leur trajet vers le terminal exposerait la population de l'île à des risques directs pour sa sécurité. L'opération d'évacuer un grand nombre de personnes s'avèrerait longue et difficile à marée haute et totalement impossible à marée basse. La municipalité n'a aucun service d'incendie et aucune ambulance ne peut se rendre sur les lieux. La responsabilité actuelle d'évacuer une personne blessée ou malade incombe à l'infirmier du dispensaire : un service du CSSS. L'infirmier sur place assure un service 24 heures et est appuyé par quatre premiers répondants bénévoles. En cas de catastrophe majeure, **un plan d'évacuation réaliste et efficace devra inclure la mise en place de moyens supplémentaires concrets pour soutenir ces personnes dans leur travail**. Ces moyens devront être adaptés selon les saisons. Le CSSS identifie ici un double enjeu, soit celui d'assurer la sécurité de la population, et celui d'assurer que ses employés aient accès aux moyens nécessaires pour faire leur travail de façon efficace et sécuritaire.

- **L'enjeu principal de la capacité de faire face à une catastrophe**

Notre réseau de santé, malgré son plan de mesures d'urgence, n'est pas, dans les conditions actuelles, en mesure d'assurer la réception de blessés à la suite d'une catastrophe, un incendie majeur dégageant des chaleurs extrêmes, provoquant des brûlures au deuxième ou troisième degré. Faire face à une trentaine de blessés parmi les travailleurs ou à un plus grand nombre si le sinistre atteint la population, ne semble pas avoir été envisagé présentement selon le peu d'information qui a transpiré des audiences, malgré des questions répétées sur le sujet. Nous n'avons pas eu également de réponses à nos questions, celles posées à la séance de mercredi par le Dr Normand Gervais, à savoir quelles sont les aggravations des maladies pour les gens de notre territoire et les scénarios d'évacuation de la population ?

De plus, il y a lieu de questionner la crédibilité des informations fournies par le promoteur sur les degrés de risques et les effets d'une catastrophe appréhendée. Jusqu'à maintenant, les informations manquent ou sont incomplètes ou encore nous parviendront plus tard (trop tard?). L'ingrédient essentiel pour préparer, en collaboration avec les partenaires responsables, des plans d'urgence réalistes, permettant au CSSS d'évaluer l'écart entre les possibilités actuelles de faire face et les ressources nécessaires pour accueillir les sinistrés est sans contredit la confiance et celle-ci se construit entre autres par la transparence. Les grandes questions sont les suivantes : Comment évacuer de façon sécuritaire les personnes? Où? Comment les transporter? Qui fournira les ressources pour offrir les services auxquels ils auraient droit ?

Les responsables du Centre de santé et de services sociaux et la MRC de Rivière-du-Loup se doivent d'être impliqués dans la conception de plans de mesures d'urgence, avant une éventuelle autorisation par les autorités gouvernementales qui devraient prendre en compte la capacité du milieu à réagir en cas de catastrophe.

↪ En guise de **CONCLUSION** :

Le CSSS de Rivière-du-Loup considère que les enjeux importants du projet de port méthanier à Gros-Cacouna nécessitent une grande vigilance de la part des promoteurs ainsi que des autorités compétentes et, qu'au premier chef, ils devront faire preuve d'une transparence infaillible par rapport aux enjeux identifiés de façon à pouvoir rassurer la population et le CSSSRDL sur leurs comportements de citoyens corporatifs responsables si le projet était mené à terme. À ce jour, et avec le peu d'information obtenue, nous ne pouvons être confiants que les retombées économiques équilibrent au moins les enjeux présentés ci-haut. De plus, nous ne sommes même pas convaincus que ces retombées économiques seront aussi importantes qu'annoncées et croyons même qu'une augmentation de la richesse collective n'amène pas nécessairement une diminution des cas de pauvreté. Pire même, une répartition de la richesse inadéquate peut même accentuer la pauvreté chez certains.

Outre l'enjeu planétaire de la menace des gaz à effets de serre, d'autres enjeux locaux demeurent pour lesquels le projet de port méthanier a une incidence directe. D'abord, celui de la **production de bruit** nouveau et en continu qui constituera sans nul doute une détérioration de la qualité de vie pour les résidents à proximité (Cacouna). Si le port méthanier est autorisé, nous demandons qu'au moins les impacts de bruit sur la population soient réduits en y interdisant les opérations de soirée et de nuit tout au cours de l'année et que des mesures particulières s'appliquent en tout temps pour réduire le niveau sonore à la source.

Le second enjeu est celui du maintien de la **qualité de l'air**. Il ne faut quand même pas se leurrer, la qualité de l'air à Cacouna, et même dans toute la région, serait certes perturbée si le port méthanier devenait réalité. Ce n'est pas parce que l'air y est actuellement meilleur qu'ailleurs qu'il faut accepter que sa qualité se détériore. Il serait alors important d'en mesurer de façon continue la qualité afin de tenir les autorités et la population informées sur la base du simple principe de la transparence.

Par ailleurs, un enjeu qui trop souvent est oublié lors de pareil projet est celui de la **solidarité des communautés**. Aussi, les passions véhiculées par les deux parties en opposition risquent de laisser des plaies difficiles à guérir. Aussi, faut-il dès à présent mettre en œuvre un travail de solidarisation pour rétablir les bienfaits d'une population solidaire.

Enfin, le dernier enjeu et selon nous le plus important est celui de la **sécurité en cas de catastrophe**. Aussi, le promoteur, au lieu de chercher à en minimiser le risque, devrait plutôt les faire connaître et les préciser même davantage pour qu'on puisse se doter d'un plan de mesure efficace.

Outre la question particulière de l'Île Notre-Dame-des-sept-douleurs où l'évacuation est particulièrement problématique, il faut que tous les acteurs qui seraient amenés à jouer un rôle en cas de catastrophe soient dès à présent impliqués dans l'élaboration d'un plan de mesures d'urgence spécifique en cas de catastrophe. Parmi ces acteurs, on voit, à l'initiative du promoteur, les autorités de la santé publique, du ministère de l'environnement, de la sécurité publique (provinciale et locale) et, bien sûr, du CSSS, en plus de toute autre instance utile pour ce type de planification.

Par ailleurs, le refus du promoteur jusqu'à présent de garantir une desserte de méthane pour notre région nous oblige à reconnaître que les retombées négatives de l'éventuel projet ne pourront pas être compensées par une amélioration locale de la situation grâce à une substitution de combustible. Un tel approvisionnement pourrait diminuer les émanations de GES produites actuellement par les entreprises et institutions présentement utilisatrices d'une filière plus polluante et au moins compenser quelque peu pour les inconvénients fort nombreux identifiés.

La santé et le bien-être de la population est l'affaire de tous et le CSSS de Rivière-du-Loup entend assumer sa responsabilité en faisant en sorte que si le port méthanier devient un jour réalité, malgré nos nombreuses réticences, ce le soit dans des conditions qui minimisent les impacts négatifs d'un tel projet.

Une activité économique augmente la qualité de vie si elle est réalisée de façon équitable et permanente, dans un environnement sain et une communauté solidaire. Ces trois valeurs sont indissociables pour un développement durable, alors que le projet actuel ne répond pas, selon nous, à tous les critères lui permettant d'être reconnu comme un développement durable. Pour sa part, le CSSS de Rivière-du-Loup préfère miser sur des développements plus écologiques comme le secteur socio-touristique ou le patrimoine culturel, misant ainsi sur les forces du milieu et la protection des écosystèmes.

Annexe

Quelques impacts sanitaires du changement climatique

Santé Canada identifie huit effets importants sur la santé découlant du changement et de la variabilité climatique¹⁶ :

Préoccupations pour la santé	Exemples de points névralgiques en matière de santé
Morbidité et mortalité liées à la température	<ul style="list-style-type: none">maladies liées au froid et au chaud;maladies respiratoires et cardiovasculaires;risques accrus pour la santé des travailleurs.
Effets causés par des conditions exceptionnelles	<ul style="list-style-type: none">dommages causés aux infrastructures d'hygiène publique;traumatismes et maladies;stress social et psychologique causés par les sinistres.
Effets liés à la pollution de l'air	<ul style="list-style-type: none">modification de l'exposition aux polluants et aux allergènes;asthme et autres affections respiratoires;cancer.
Contaminations par l'eau et la nourriture	<ul style="list-style-type: none">infections dues à des micro-organismes entéropathogènes.
Maladies infectieuses et par transmission vectorielle	<ul style="list-style-type: none">nouveau profil des maladies causées par des bactéries, des virus et autres agents pathogènes véhiculés par des agents vectoriels (moustiques, tiques, ...).
Appauvrissement de la couche d'ozone et exposition accrue au rayonnement ultraviolet	<ul style="list-style-type: none">lésions cutanées et cancer de la peau;cataractes;affaiblissement des défenses immunitaires.
Vulnérabilité des populations dans les campagnes et les zones urbaines	<ul style="list-style-type: none">personnes âgées, enfants;personnes avec mauvaise santé;personnes avec faible revenu.
Impacts socioéconomiques sur la santé et le bien-être des populations	<ul style="list-style-type: none">fardeau général de la maladie;déterminants de la santé et du bien-être modifiés.

1998, une année chaude...

À l'échelle mondiale, 1998 a été l'année la plus chaude. La Chine est frappée par les pires inondations depuis les cinquante dernières années (180 millions de sinistrés, près de 4 000 décès et 7 millions de maisons détruites). L'ouragan Mitch provoque 7 500 morts au Honduras, au Nicaragua, au Guatemala et au Salvador. Les vagues de chaleur en Inde ont causé de nombreux décès¹⁷. La tempête de verglas qui s'abat en hiver sur une partie de l'Amérique du Nord provoque, au Québec seulement, 21 décès, des centaines de cas de traumatismes et environ 200 personnes sont traitées pour des intoxications au monoxyde de carbone.

¹⁶ Luc FORTIN, « Changements climatiques et risques pour la santé : une première conférence canadienne », *Bulletin d'information en santé environnementale*, vol. 12, n° 6, novembre – décembre 2001, p. 1-4.

¹⁷ Organisation mondiale de la santé, *Climat et santé*, [En ligne], [s. l.], Organisation mondiale de la santé, Aide-mémoire n° 266, révisé décembre 2001, [s. p.], [<http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs266/fr/>].